GREFFE

- 6 JUIL. 2010

A 1881

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TROYES (AUBE)

ABENAO

SAS au capital de 5000 euros
Siège social : 27 rue Gautherin
10000 TROYES

NOMINATION DU PRESIDENT

L'an deux mille dix,
et le vingt quatre juin,
le soussigné :

-Monsieur Alexis de Beaurepaire,

agissant en qualité d'associé unique de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de nommer le président de la société, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de ladite société.
A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - Nomination du président

Le soussigné nomme en qualité de président de la société :

- Monsieur Alexis de Beaurepaire,
  demeurant à Troyes, 27 rue Gautherin

pour une durée indéterminée.
Monsieur Alexis de Beaurepaire déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction qui rende incompatible cette nouvelle fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA PRESIDENCE

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 20 des statuts.

III - REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

En rémunération de ses fonctions, le président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique conformément à l'article 20 des statuts.
Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Alexis de Beaurepaire